

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°309/2022

A la Société GIS Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché n° 017/S/PM/CGIG/2018, conclu avec la Cellule de Gestion des Immeubles du Gouvernement, pour un montant total hors taxe de dollars américains cent quarante-cinq mille neuf cent deux, quarante-huit centimes (USD 145.902,48) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit USD 1.021,32 (dollars américains mille vingt un, trente-deux centimes)

Fait à Kinshasa, le 20/10/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

P.O.
[Signature]



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i

[Signature]
10/10/22